



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Note d'information DGP/SIAF/2019/005
concernant la Publication du Programme TECH.GOUV par la
direction interministérielle du numérique et du système d'information et
de communication de l'État (DINSIC)**

Référence : DGP/SIAF/2019/005.

Auteur : Ministère de la Culture. Service interministériel des Archives de France.

Validation :

Ministère de la Culture. Cheffe du Service interministériel des Archives de France.

Destinataires :

Personnes chargées du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives de l'État et des services déconcentrés de l'État.

Date : 10 octobre 2019.

Mots clés : Transformation numérique, Services publics en ligne, Archivage numérique

Texte de référence : <https://numerique.gouv.fr/publication/tech-gouv-strategie-et-feuille-de-route-2019-2021/>

Le programme TECH.GOUV

Je vous informe de la publication de TECH.GOUV, nouveau programme numérique pour la période 2019-2021, qui, en se voulant évolutif et contributif (apports des ministères), vise à accélérer la transformation du service public par le numérique.

Ce programme vise à repousser les frontières du numérique public, en faisant le constat des marges de progrès encore notables à parcourir, qu'il s'agisse du glissement des grands projets informatiques de l'État (30 % en moyenne), du décalage entre les outils et méthodes de travail dans l'environnement professionnel par rapport à l'environnement personnel, de la position moyenne de la France dans les classements internationaux, de l'exclusion des plus fragiles s'agissant du numérique, de la transformation encore insuffisante des politiques publiques permises par le numérique ou enfin d'une certaine perte de maîtrise des architectures et solutions numériques.

TECH.GOUV se compose d'une stratégie, d'une feuille de route et d'une gouvernance.

La **stratégie** vise à couvrir six enjeux que sont la simplification, l'inclusion, l'attractivité, la maîtrise (technologique), les économies et les alliances (en développant des partenariats et en créant conjointement de nouveaux services).

Il s'agit d'un cadre d'action, composé de huit missions. Quatre missions mettent en place des produits et services numériques pour développer les nouveaux usages :

LABEL : Labelliser des solutions et outils numériques recommandés à l'usage des administrations

- IDNUM : Construire une identification unifiée pour les services en ligne ;
- DATA : Exploiter tout le potentiel des données au service des politiques publiques ;
- INFRA : Construire et opérer des infrastructures et des services numériques mutualisés.

Quatre autres missions portent sur les expertises numériques accélérant la transformation du service public :

- PILOT : Accompagner la conception et le pilotage des systèmes d'information de l'État ;
- TALENTS : Attirer et fidéliser les talents du numérique et accompagner les managers publics dans l'usage du numérique ;
- FABRIQUE : Concevoir des services publics numériques autrement ;
- TRANSFO : Appuyer la transformation publique par le numérique.

La feuille de route 2019-2021 se concentre sur 35 projets et actions prioritaires. Pour chaque mission, sont donc définis par action, les objectifs, la structure porteuse (DINSIC, ministère) et le calendrier.

La gouvernance précise que le pilotage du programme est assuré par la DINSIC. Elle s'appuie sur deux organes que sont d'une part, le comité d'orientation stratégique interministériel (COSINUM) présidé par le secrétaire général du Gouvernement, et, d'autre part, le comité interministériel du numérique (CINUM) présidé par le directeur interministériel du numérique.

Enfin sont listés, par missions et pour certains objectifs, les indicateurs de pilotage en 2018 et en 2022.

L'archivage numérique s'inscrit clairement dans la mission DATA dont l'objectif est de simplifier les procédures administratives et créer des services numériques innovants en accélérant la circulation des données, autour trois axes principaux (échange des données, mise à disposition de données de qualité et exploitation des données). L'accent sur les trois ans à venir, sera mis sur la circulation des données.

La mission DATA recouvre les actions suivantes :

- **Guichet Dites-le-nous une fois**, en créant un point d'accès unique permettant aux administrations de mettre en œuvre le principe Dites-le-nous une fois ;
- **Datapedia**, soit la création d'une plateforme d'échange de données inter-administrations (avec notamment la refonte de la plateforme d'échange et de confiance (PEC) par laquelle transitent les flux de données des démarches ;
- **Dossier numérique citoyen**, soit la création d'un dossier numérique citoyen qui offrira aux usages et citoyens une vision à 360°, et en toute transparence, de leurs relations avec les organismes publics ;
- **Dossier numérique agent**, soit la création d'un dossier numérique de l'agent public, qui leur permettra d'accéder à l'ensemble des informations sur sa carrière ;
- **VITAM as a Service**, soit offrir un service d'archivage des données et documents des administrations en utilisant le logiciel interministériel VITAM, service porté par le ministère de la Culture et celui de la Transition écologique et solidaire. Le calendrier fixé est le troisième trimestre 2020.

L'archivage numérique dans le programme TECH.GOUV

Comme indiqué ci-dessus, le ministère de la Culture, en association avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, porte le projet VITAM as a Service. Il s'agit du prolongement du programme interministériel VITAM qui s'achève fin 2019. Depuis son lancement, plusieurs actions ont été menées :

- La publication de la solution logicielle VITAM (2 versions de production publiées et une 3^{ème} attendue début 2020) ; sa mise en service dans la plate-forme d'archivage numérique des archives nationales (projet ADAMANT) et celle de la direction des archives diplomatiques (projet SAPHIR) et son intégration en cours par le service historique de la défense du ministère des armées (projet ARCHIPEL). Ces projets se poursuivent et s'achèveront à la fin de l'année 2020 ;
- La signature de 15 conventions de partenariats avec des acteurs publics souhaitant expérimenter ou intégrer VITAM dans leurs propres systèmes d'information ; parmi lesquels 2 collectivités territoriales (départements de l'Hérault et du Vaucluse), 3 ministères (Éducation nationale et de la Jeunesse, Transition écologique et solidaire et Solidarités et de la Santé) et 10 opérateurs¹. À noter, la CNAM a réalisé une étude sur la capacité de VITAM à absorber et gérer une très importante volumétrie de données tout en gardant des performances satisfaisantes. Le CEA a lancé son projet d'implémentation de VITAM début 2019 par l'achat d'infrastructures de stockage, la mise en œuvre de chantiers fonctionnels et techniques et a réalisé de 1^{ères} contributions au code de la solution logicielle. Le CINES a réalisé en 2018-2019 une étude fonctionnelle et technique et des expérimentations conduisant à l'adéquation de VITAM avec ses besoins. La TGIR Huma-Num a lancé un projet d'expérimentation de VITAM sur l'archivage des données de la recherche ;
- Une première réutilisation par un acteur privé, Locarchives, qui a utilisé VITAM pour constituer sa plate-forme d'archivage numérique (agrée par le SIAF en juin dernier) et ouvrir un service de tiers archivage ;
- Le soutien, par les appels à projet AD-ESSOR, aux plates-formes d'archivage électronique développées dans les collectivités territoriales dont le bilan vient d'être publié², sachant que l'archivage électronique est également un sujet porté (par le SIAF) dans le cadre de l'instance nationale partenariale animée par la DINSIC avec les collectivités territoriales ;
- Le soutien à des projets d'archivage électronique dans les administrations centrales de l'État (pilote par les missions et services d'archives dans les ministères, aux côtés des directions des systèmes d'information compétents) avec le programme DIAMAN ;
- Le développement de l'outil OCTAVE visant à faciliter le traitement de vrac bureautiques et la constitution de paquets d'archives (SIP) pour prise en charge dans les plates-formes d'archivage électronique : voir <https://francearchives.fr/fr/article/88482499>

¹Les 15 partenaires actuels du programme VITAM sont : l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le Conseil Départemental de l'Hérault, le Centre Hospitalier d'Avranches-Granville, le Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES), l'Établissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI), le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Ministère des Solidarités et de la Santé, le Musée du quai Branly-Jacques-Chirac, la Très grande infrastructure de recherche (TGIR) Huma-Num, le Conseil Départemental de Vaucluse

² Lien de consultation du Bilan AD-Essor : https://francearchives.fr/file/36af873b089acdd50be70e3dce4efd0ac3b3261e/20190913_Bilan_AAP_AD-Essor_vdiffusion.pdf

Ce programme se poursuivra dans les années à venir par la mise en place au sein du ministère de la Culture, début 2020, de la Maintenance et amélioration continue de VITAM (MAC) permettant la maintenance et l'évolution du logiciel VITAM, ainsi que la constitution d'une communauté des utilisateurs (club utilisateurs) comportant notamment des représentants des collectivités territoriales. La MAC bénéficie également d'un financement interministériel (Culture, Europe et Affaires étrangères, Armées).

Il se poursuit enfin par le projet VITAM as a Service (VAAS) mentionné dans la feuille de route de TECH.GOUV, mission DATA (DA5). Il s'agit d'utiliser le logiciel VITAM pour développer une plateforme d'archivage électronique intermédiaire pour les services de l'État, en offrant un hébergement mutualisé et en développant des interfaces frontales communes. Ce service sera proposé aux services de l'État (ministères et ses opérateurs) avec pour objectifs d'une part de sécuriser la conservation des archives numériques durant leur durée d'utilité administrative et, d'autre part, de faciliter et d'accélérer les versements sur la plate-forme d'archivage numérique des Archives nationales. Ceci s'inscrit parfaitement dans le cadre stratégique commun de modernisation des archives, pour la période 2019-2024, en cours de consolidation, dont l'une des priorités est le passage à l'échelle de l'archivage numérique.

Une première phase de développements démarrera d'ici la fin d'année, portée et financée par les ministères de la Culture, de la Transition écologique et solidaire et la DINSIC (Services du premier ministre). De nouveaux acteurs sont attendus pour compléter le tour de table de la deuxième phase du projet.

Il se poursuit enfin avec le lancement du nouveau dispositif « Archives numériques en territoires » annoncé par le ministre de la Culture le 26 septembre 2019³, prenant la suite du programme AD-ESSOR, pour soutenir le développement des plateformes d'archivage numérique mutualisées dans les collectivités⁴.

La cheffe du service interministériel des Archives de France


Françoise BANAT-BERGER

³Communiqué de presse du ministre de la Culture du 26/09/2019 : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Le-ministère-de-la-Culture-lance-un-nouvel-appel-a-projet-Archivage-numérique-en-Territoires> »

⁴Page « Archivage numérique en Territoires sur le portail FranceArchives : <https://francearchives.fr/fr/article/171593987>